

Jelt



ENTRETIEN & HYGIÈNE



LAV'GLASS 4S

Formule spéciale 4 saisons

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Résiste à des températures négatives jusqu'à -20°C
- Présente l'avantage d'être opérationnel quelles que soient les conditions climatiques
- Efficacité immédiate
- Nettoie et dégraisse le pare-brise et la lunette arrière des véhicules
- Décolle et élimine tous types de souillures film routier, hydrocarbure, pollution, résidus d'insectes, boue...
- Ne laisse ni trace ni reflets
- Compatible avec les optiques de phares
- Accélère l'action de dégivrage des pare brises

DOMAINES D'APPLICATION

- Véhicule de tourisme
- Véhicules utilitaires
- Poids lourds
- Cars, transport collectif
- Travaux publics
- Engin agricole

MODE D'EMPLOI

- Remplir le réservoir avec du LAV'GLASS 4S pur si la résistance à la température recherchée est de -20°C
- En été ou dans les régions non concernées par les problèmes liés au gel le LAV'GLASS 4S est diluable jusqu'à 50% dans de l'eau tout en conservant son efficacité
- Action de dégivrage : remplir un pulvérisateur de LAV'GLASS 4S pur et appliquer directement sur les surfaces à dégivrer

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CIMIQUES

- | | |
|--------------------------|----------------------------------|
| • Aspect : | Liquide fluide |
| • Couleur : | Limpide bleu |
| • pH : | 6.00 +/- 1.00 |
| • Densité du PA (20°C) : | 0.960 g/cm ³ +/-0.020 |
| • Point éclair : | 30°C |

CONDITIONNEMENT

- Bidon de 5l x 4
- Code produit : 743005

STOCKAGE

- Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid. Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.



Cette fiche technique a été établie le 23/12/20 et annule toutes les fiches précédentes. Les renseignements fournis sont basés sur nos connaissances et expériences à ce jour. L'attention des utilisateurs attirée sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.